**Dossier de candidature à l’appel à projets annuel « Pêche - Aquaculture » de la Région**

Le présent document est le modèle type à utiliser pour candidater à l’appel à projets annuel « Aquaculture - Pêche » de la Région. Il doit être retourné dûment complété avec les pièces constitutives du dossier à l’adresse suivante : contact@smidap.fr.

La date de début d’éligibilité des dépenses est fixée à la date de réception du dossier au SMIDAP. **Les dépenses ne pourront être prises en compte qu’à compter de cette date.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le SMIDAP au 02 40 89 61 37.

**LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE**

**[ ]**  le présent dossier de candidature (format Word, typo Arial Narrow, taille 11) dûment complété et signé

[ ]  l’annexe financière (fichier Excel) dûment complétée

[ ]  un relevé d'identité bancaire du porteur de projet (au format IBAN)

**[ ]** les statuts ou extrait du registre du commerce et des sociétés ou d’inscription au registre des métiers du porteur de projet

**[ ]** tout document permettant de justifier de la situation du porteur de projet et de chacun des partenaires, au regard de la TVA, quand les dépenses sont présentées en TTC

**[ ]** les devis ou justificatifs pour toute dépense présentée supérieure à 3000 € (pour le cas des frais de personnel, de restauration ou de déplacement : il est attendu le détail des hypothèses de calcul utilisées)

[ ]  pour les associations : le contrat d’engagement Républicain complété et signé selon le modèle fourni

La Région se réserve le droit de solliciter tout autre document qui s’avèrerait nécessaire à l’instruction de la demande.

**Date de réception du dossier au SMIDAP \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_** (cadre réservé au SMIDAP)

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET**

**INTITULE DU PROJET :**

**Nom du porteur de projet** (chef de file en cas de projet collaboratif) :……………..…………………….…………

**Calendrier prévisionnel de réalisation :** *Date de début :…………………….Date de fin :……………….………*

**Thématique(s) concernée(s) :** [ ]  Gestion de la ressource et qualité des milieux [ ]  Qualité des produits aquatiques [ ]  Performance des outils de production

Sur **1/2 page maximum**, résumé du projet en précisant les objectifs, le contenu, les retombées attendues…dans des termes accessibles au plus grand nombre ; ce résumé pourra être porté à la connaissance du public notamment par la mise en ligne sur le site internet du SMIDAP

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

**Nom de la structure** :

Nature de la structure :

 Organisation professionnelle du secteur aquacole et pêche (CRC, COREPEM, syndicats conchylicoles, fédérations…) [ ]

 Collectif d’acteurs économique du secteur aquacole et pêche (association, GIE, autre groupement de producteurs…) [ ]

 Institut technique [ ]

 Organisme de recherche (Ifremer, Université…) [ ]

 Organisme de formation professionnelle (lycée professionnel, MFR…) [ ]

 Collectivité territoriale et leurs groupements (EPCI, syndicat…) [ ]

 Chambre consulaire [ ]

 Autre [ ]  Préciser :

Catégorie juridique1 : …………….

**N° SIRET** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Adresse :

Code Postal : Commune :

**Représentant légal :** Nom - Prénom : Tel :

Fonction : courriel :

**Personne à contacter :** Nom - Prénom : Tel :

Fonction : courriel :

1 Se reporter à l’avis de situation au répertoire SIRENE si besoin

❑ Je certifie sur l'honneur :

- exacts les renseignements fournis dans ce dossier,

- que l’organisme au nom duquel j'interviens est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables,

- ne pas avoir commencé l’exécution de ce projet avant la signature de cette demande d'aide,

- ne pas récupérer la TVA (si les dépenses sont présentées TTC),

- ne pas avoir sollicité pour le même projet, une aide autre que celle(s) indiquée(s) dans le plan de financement du projet,

❑ Je m’engage à respecter les conditions relatives à la publicité liées à l’aide régionale telles que précisées dans l’acte attributif (arrêté/convention ou à défaut dans le règlement d’intervention) et à informer la Région dans un délai raisonnable de toute initiative médiatique ayant trait à l’opération1.

❑ Je m'engage à respecter les règles de la politique commune des pêches si mon dossier est concerné.

**Dans le cadre de la dématérialisation des conventions de la Région des Pays de la Loire (signature électronique)**

❑ Je donne mon consentement explicite à la Région des Pays de la Loire pour collecter, utiliser et traiter mes données à caractère personnel, conformément aux lois en vigueur sur la protection des données, dans le but de procéder à la signature électronique de conventions. Je comprends que mes données seront utilisées uniquement à des fins administratives et que je conserve le droit de retirer ce consentement à tout moment.Je complète le formulaire en ligne dédié le cas échéant : lien [FORMULAIRE](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0WkFpzb9H0yZzsM6Cjj2GT9a5fPRSpBFvK73zOUXKPpUNFFNSkRKTk0xUldUWlhFVElDVTJZNVo1TCQlQCN0PWcu)

ou

❑ Je ne donne pas mon consentement et demande à maintenir la procédure physique papier.

A.................................. le .................................

 Nom, prénom, fonction et signature du représentant légal de l'entreprise2 + Cachet

1 Utilisation du logo de la Région : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/identite-visuelle/logo>

2 Si le signataire n’est pas le représentant légal joindre une habilitation

**IDENTIFICATION DES PARTENAIRES**

**PARTENAIRE 1** [ ]  Partenaire3 [ ]  Prestataire3

**Nom de la structure** :

Catégorie juridique :

**N° SIRET** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Adresse :

Code Postal : Commune :

**Personne à contacter :** Nom - Prénom : Tel :

Fonction : courriel :

**PARTENAIRE 2** [ ]  Partenaire3 [ ]  Prestataire3

**Nom de la structure** :

Catégorie juridique :

**N° SIRET** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Adresse :

Code Postal : Commune :

**Personne à contacter :** Nom - Prénom : Tel :

Fonction : courriel :

**PARTENAIRE 3, PARTENAIRE 4, etc.**

3 Différence entre partenaire et prestataire

-Le partenaire assume ses dépenses en lien avec le projet. Pour le versement de l’acompte et du solde de l’aide, il informe le porteur du projet du montant des dépenses réalisées. Le porteur du projet centralise les états récapitulatifs des dépenses de tous les membres du projet et fait le lien avec la Région. L’aide régionale est versée au porteur du projet, qui reverse ensuite à ses partenaires.

-Le prestataire facture sa prestation en lien avec le projet au porteur du projet. Ces dépenses apparaissent alors dans le tableau 4 de l’onglet « porteur du projet » de l’annexe financière. Il n’y a pas de reversement de l’aide régionale entre le porteur et le prestataire.

**DESCRIPTION DU PROJET**

**A – Contexte et objectifs** (2 pages maxi)

* Expliquer le contexte du projet par des éléments chiffrés en lien avec le territoire de la région des Pays de la Loire (emploi, marché, production, chiffre d’affaires…) et des indicateurs hors territoire régional
* Exposer les objectifs du projet et l’intérêt par rapport aux travaux liés déjà réalisés à date
* Préciser les acteurs ciblés

**B – Contenu du projet** (5 pages maxi)

* Détailler la méthodologie et l’organisation du projet
* Le cas échéant, expliquer en quoi le projet est innovant par rapport à l’état des connaissances actuelles ou des expérimentations conduites à date en région
* Détailler le calendrier prévisionnel de réalisation des différentes actions
* Préciser le rôle de chaque partenaire dans les différentes actions du projet (à cette fin, utiliser le modèle de tableau ci-dessous)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Structure | Nom et Prénom | Statut4 | Nombre de jours dédiés au projet | Compétences mobilisées et rôle dans le projet |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

4 ex. chercheur, enseignant, permanent, doctorant, post-doc, étudiant, ingénieur, technicien, professionnel de la pêche ou de l’aquaculture, stagiaire, administratif, chef de projet…

* Identifiez les structures professionnelles associées au projet, et le mode d’association :

 [ ]  Portage du projet

 [ ]  Partenaire du projet via :

 [ ]  Un simple partenariat sans co-construction du projet mais avec des ressources dédiées au projet

 [ ]  Un partenariat et une co-construction du projet

[ ]  Appui au projet via une lettre de soutien

[ ]  Membre du COPIL

 [ ]  Invité au COPIL

[ ] Conseil ou expertise en amont du projet

 [ ]  Conseil ou expertise au cours du projet

* Si des structures situées en dehors du territoire ligérien sont impliquées dans le projet, expliquer et argumenter les raisons de ce recours

**C – Diffusion et appropriation des résultats puis potentiel de développement** (1 page maxi)

* Détailler les résultats attendus (développement économique / social / financier, publications scientifiques…) et les moyens mis en œuvre pour faciliter leur appropriation par les professionnels
* Exposer le potentiel de développement (dans le domaine d’étude) pour les filières pêche et aquaculture régionales

**D – Liens éventuels avec d’autres projets (interrégionaux, nationaux, européens, …)** (1 page maxi)

* Préciser l’articulation avec d’éventuels autres projets

**E – Bibliographie relative au projet** (pour les sources citées) – obligatoire

**F – Référence ou liste des projets similaires** (permettant de justifier de l’expérience du porteur et des partenaires à piloter ce type de projets)

**G– Liste des projets présentés par le porteur de projet à l’AAP au cours des trois dernières années**

**ANNEXE CONTRAT D’ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

Document annexe à la demande de subvention, à compléter uniquement pour les associations et les fondations

La loi n°2021 1109 du 24 août confortant le respect des principes de la République et son décret d’application n°2021 1947 du 31 décembre 2021 ont défini les bases et modalités du contrat d’engagement républicain (*cf. annexe 1)* des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques.

Ces dispositions s’appliquent aux demandes de subventions présentées à compter du 2 janvier 2022.

Dans le cadre du dépôt de votre dossier de demande de subvention, il vous revient de nous retourner ce document dûment complété et signé.

\*\*\*\*\*\*\*

**Pour les associations non agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations non reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) …………………………………………………………………………………………….

représentant(e) légal(e) de l'association/ la fondation

déclare :

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit en annexe du présent formulaire de demande de subvention.

**Pour les associations agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) …………………………………………………………………………………………..

représentant(e) légal(e) de l'association / la fondation …………………………………………………………..

déclare :

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation a été agréée par l’Etat ou ses établissements publics au titre de…………………………………………………………. en date du…………………………………..
* **ou** que l’association / la fondation a été reconnue d’utilité publique par décret en date du………………………………………………………..
* que l’association / la fondation a déjà souscrit ou souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit en annexe du présent formulaire de demande de subvention.

Fait à ……………………………………., le…………………………………….

|  |
| --- |
| *Pour le bénéficiaire***Qualité****Nom du signataire**  |

**Annexe 1**

**Contrat d’engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000043964778&categorieLien=cid) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000215117&idArticle=LEGIARTI000043970265&dateTexte=&categorieLien=cid) et [25-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000215117&idArticle=LEGIARTI000025576286&dateTexte=&categorieLien=cid) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.